

Dôme Sportif de Russell

Politique pour terrain synthétique



Règles générales

Arrivés et départ

- Veuillez arriver prêt, avec vos vêtements de sport et votre bouteille d'eau remplie. Dirigez-vous vers l'entrée du dôme selon les instructions du personnel. **Les chaussures doivent être changées dans la zone désignée** et les sacs doivent être rangés derrière la ligne de touche ou sur les gradins (si nécessaire).
- Une réservation d'une heure accorde 55 minutes de jeu. Les participants auront accès au terrain **5 minutes** avant l'heure de début prévue. Une sonnerie vous avertira rendu aux dernières **10 minutes**, indiquant qu'il est temps de préparer votre départ. Le terrain doit être libéré **5 minutes** avant l'heure de fin prévue pour permettre au groupe suivant d'entrer. Veuillez-vous référer au contrat pour plus de détails.
- Assurez-vous de rassembler tous vos effets personnels avant de quitter.

Spectateurs et joueurs

1. Une paire de chaussures d'intérieur est obligatoire pour accéder l'intérieur du dôme. Les chaussures d'extérieur doivent être laissées dans la zone désignée.
2. Les crampons en métal ne sont pas autorisés.
3. Aucune nourriture ni boisson n'est autorisé à l'intérieur du dôme, seule l'eau est permise. Les spectateurs et joueurs peuvent manger ou boire dans l'entrée de l'établissement ou dans la zone d'attente.
4. Veuillez éviter de bloquer ou d'obstruer la piste en accédant au terrain ou en assistant à une activité.
5. Les équipes ne sont pas permises de s'échauffer sur la piste ou le terrain multisport.
6. Les parents/spectateurs sont priés de rester sur le terrain synthétique où leur groupe ou association joue.
7. Les parents/visiteurs désirant utiliser le gymnase doivent payer les frais d'utilisation.
8. Le respect est primordial. Le comportement désordonné ou inapproprié et l'abus de l'équipement ou du personnel de l'établissement ne seront pas tolérés.

Les Conditions d'utilisation du Dôme de la **Municipalité de Russell** doivent toujours être respectées; tout manquement entraînera une expulsion immédiate de l'établissement, l'annulation non-remboursable de la réservation du terrain et une révision des réservations futures. Le titulaire du contrat accepte qu'en visitant le Dôme sportif de Russell, il/elle assume tous les risques, y compris tout risque de blessure, de perte, de dommage ou d'exposition à des maladies transmissibles.

Signature du client: _____ Date: _____